

Monsieur le Président,

Voilà plus de deux mois et demi que les salariés, les privés d'emplois, les jeunes, les retraités sont appelés à se mobiliser pour obtenir le retrait du projet de loi Travail.

Avec l'utilisation du 49.3, François Hollande a confirmé qu'il tournait définitivement le dos au progrès.

Nous pourrions aussi qualifié l'usage du 49.3 ainsi : **"Une violation des droits du parlement, une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation."** Ces mots ne sont pas ceux d'un député LR ou d'un socialiste frondeur outré après l'annonce faite par Manuel Valls d'un recours à l'article 49.3 pour faire passer la loi El Khomri sans vote à l'Assemblée nationale.

Cette critique cinglante a, en réalité, été prononcée par... François Hollande en 2006. A l'époque, premier secrétaire du parti socialiste, il s'en prenait alors au premier ministre Dominique de Villepin qui avait choisi d'engager la responsabilité de son gouvernement sur le contrat première embauche (CPE) en ayant recours au 49.3.

Certains diront que le 49.3 est légitime car constitutionnel. Mais, dans le même temps, ils bafouent le droit de grève, lui aussi constitutionnel, en levant les rassemblements devant les usines, les administrations, les raffineries ...

Le fiel se déverse sur la CGT. Le Figaro osait titrer dans un édito ce mardi : "terrorisme social" en ciblant la seule CGT. Pire, les médias bourgeois n'hésitent pas à s'égarer en matière de sémantique : « les usagers sont pris en otage ». Six mois après le drame du Bataclan, c'est une honte ! Mais pas si étonnant que ça, quand le secrétaire d'État aux sports, Thierry Braillard (qui porte peut-être bien son nom) compare les méthodes de la CGT avec celles de l'Etat islamique...

Donc si, vous aussi, vous condamnez la CGT, comme certains savent si bien le faire au sein de notre direction, alors demain nous vous appellerons à renoncer à vos congés payés, aux deux jours de repos hebdomadaires, à la réduction du temps de travail, à votre retraite, ... tous ces progrès sociaux obtenus par les salariés avec la CGT.

Aujourd'hui, vous convoquez un comité technique local ayant pour principal point les conditions de travail au travers du tableau de bord de veille social (TBVS) ou bien encore le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan annuel de prévention (PAP).

Nous n'avions pas siégé au groupe de travail du 25 janvier 2016 préparatoire à l'établissement du DUERP, et nous avons bien fait. Nous pouvons lire dans les documents communiqués que « Aussi, la priorité a été donné par le groupe de travail à l'analyse des 11 lignes de risques côtés A. En définitive, elles ont toutes été déclassées, ne s'agissant pas de risques intolérables nécessitant une action urgente. » Cela s'appelle de la co-gestion. Chacun prend ses responsabilités, nous, nous prenons les nôtres.

Que dire encore du fait que la DGFIP s'assoie sur la réglementation en matière de DUERP en ne les mettant à jour qu'une année sur deux. Mais n'est-ce pas là l'habitude d'une administration d'Etat que de bafouer la loi, avec comme autre exemple celui du droit d'alerte !?!

Enfin, quand allez-vous donner de réels moyens d'améliorer les conditions de travail des personnels autrement que par des mots répétés depuis trop longtemps et sans effet de

votre part en matière de rapports sociaux et de relations au travail : « Réflexion sur l'organisation du travail. Assistance et soutien managérial. Formation managériale. Soutien du pôle social, ressources humaines, accompagnement de la mission CVT. Réactivité. Saisine médecin de prévention. Actions de formation » ?

Et ce n'est pas mieux pour **le Tableau de Bord de Veille Sociale** que vous vous contentez de nous communiquer sans aucune analyse. Quelques chiffres devraient vous alerter. Mais la direction reste figée, droite dans ses bottes, attendant une promotion pour bons services rendus.

Pourtant les nombres de congés ordinaires de maladie **progressent**. Les violences ou menaces verbales d'origine externe **progressent**. Les réunions de service **diminuent** ...

Nous ne doutons pas que vous allez user de votre habituelle langue de bois pour démontrer que vous faites tout ce qui est possible, et cela, la main sur le cœur.

Le combat contre la loi El Khomri est aussi le combat contre la précarité. Pourquoi les directeurs ne sont pas dans la lutte ? Tout simplement parce qu'ils alimentent cette précarité. **Le service civique en est la preuve.** Huit jeunes sont recrutés depuis le 4 avril pour être en première ligne aux accueils et être payés au rabais. Pire que ça, la DRFiP 31 n'a même pas été foutue de payer ces jeunes en temps et en heure. Nous ne doutons pas que les salaires des cadres supérieurs ont, eux, été réglés au moment voulu !

Venons en maintenant au dernier point, celui de **la mise en place d'un centre de contact.**

Le seul point positif figure dans un passage du document où vous reconnaissez la situation de la DRFiP 31 : « **En effet, le choix a été fait de retenir prioritairement des départements faisant face à des enjeux importants en matière d'accueil et à une situation tendue en terme de charge de travail.** »

Les centres de contact, voilà l'avenir qui est proposé aux personnels et aux usagers : des plateformes téléphoniques avec des horaires décalés, **jusqu'à 19h00, voire 22h00 ainsi que certains samedis de 09h00 à 19h00.**

Rien en matière d'emplois ! Pourtant nous ne sommes pas dupes. Les emplois budgétaires du centre de contact seront fournis par les départements retenus dans le périmètre.

Mais tout cela est bien normal. Tout comme nous avons dû informer nos camarades de l'Aude que la Haute-Garonne ferait partie du périmètre du centre de contact. Ils l'ignoraient et le DDFiP aussi. On se fout bien de nous !

Et pire encore, vous vous moquez aussi de l'accueil des usagers quand vous osez écrire dans vos documents : « **améliorer la qualité du service à l'usager, en offrant une meilleure accessibilité et des plages téléphoniques élargies** ».

Le 19 mai dernier était convoqué un Comité Technique de Réseau qui ne s'est pas tenu car boycotté par les quatre organisations syndicales représentatives.

En cohérence avec cette décision que nous partageons, et en plein conflit social et déni de dialogue dit social, nous ne siégerons pas aujourd'hui et appelons l'ensemble des personnels à se réunir en assemblée générale, à décider de la grève pour le retrait du projet de loi Travail et gagner sur nos revendications.